



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 juin 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 2 juin 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Estonie et la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que l'Estonie, qui préside le Conseil de sécurité au mois de juin 2021, a l'intention de tenir en collaboration avec Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui préside le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, un débat public sur le thème « Agilité et innovation : les leçons de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) » au titre de la question intitulée « Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote [S/2017/507](#) », le mercredi 16 juin 2021, à 10 heures.

Afin de guider le débat, l'Estonie et Saint-Vincent-et-les Grenadines ont établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant Permanent
(*Signé*) **Sven Jürgenson**

L'Ambassadrice,
Représentante Permanente
(*Signé*) **Inga Rhonda King**



Annexe à la lettre datée du 2 juin 2021 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Estonie et la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage à l'intention du Conseil de sécurité Débat public sur le thème « Agilité et innovation : les leçons de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) », qui se tiendra le 16 juin 2021

I. Contexte

1. En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que la flambée de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) était une pandémie. En conséquence, des restrictions ont été mises en place, ce qui a empêché le Conseil de sécurité de se réunir en présentiel. Cette situation a mis en évidence le fait que le Conseil devait non seulement fonctionner de manière transparente, efficace et rationnelle mais aussi faire preuve d'agilité. Ce concept d'« agilité » a été introduit avant le débat public sur les méthodes de travail organisé en mai 2020 (S/2020/418) et qualifié de nécessité, le Conseil devant être prêt à se réunir et à prendre des décisions, même lorsque des circonstances extraordinaires l'empêchaient de tenir des réunions en présentiel.

2. Au cours de l'année écoulée, le Conseil a pris des mesures provisoires pour s'adapter à ces circonstances extraordinaires et continuer d'exercer ses fonctions en permanence, comme prévu dans l'Article 28 de la Charte des Nations Unies. Introduites dans des lettres émanant des présidences successives, à commencer par la Chine en mars 2020, ces mesures ont guidé son fonctionnement en continu. Les questions suivantes ont notamment été abordées dans ces lettres : procédure de vote, visioconférences, programme de travail provisoire et modalités régissant la compilation et la distribution des déclarations présentées aux débats publics tenus en visioconférence. Le Conseil a continué d'adopter des résolutions et d'autres textes, les États ont participé virtuellement à haut niveau aux réunions tenues par visioconférence, et ses membres se sont réunis en présentiel dans la salle du Conseil économique et social et dans la salle du Conseil de sécurité, selon qu'il convenait. Les organes subsidiaires ont également trouvé des moyens de poursuivre leurs travaux. En outre, afin de continuer à appliquer les dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2017/507 et de notes ultérieures adoptées en 2019 (S/2019/990 à S/2019/997), mois après mois, les présidences successives ont pris individuellement ou collectivement diverses initiatives et engagements par écrit concernant les méthodes de travail. La pratique consistant à organiser chaque mois des réunions d'information virtuelles sur le programme de travail et des réunions récapitulatives virtuelles a également permis d'entretenir le dialogue entre le Conseil et l'ensemble des États Membres et d'améliorer la transparence du programme de travail du Conseil.

3. Alors que le Conseil continue d'exercer ses fonctions en tenant compte des contraintes liées à la pandémie, le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure considère qu'il faut réfléchir périodiquement aux méthodes de travail provisoires pour s'assurer qu'elles sont toujours d'actualité. Il propose donc un cadre où examiner les mesures provisoires et extraordinaires du Conseil.

II. Objectifs et questions devant servir à orienter le débat

4. Le thème proposé pour ce débat sur les méthodes de travail, « Agilité et innovation : les leçons de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) », procède de la nécessité pour le Conseil de se doter de méthodes de travail dynamiques et de les adapter aux circonstances. La réflexion qui caractérise ce processus doit avoir pour finalité de faire évoluer l'ensemble des méthodes de travail du Conseil. Elle devrait porter également sur les meilleures pratiques adoptées par l'ONU en général et par le Conseil, en particulier pendant la pandémie de COVID-19, et permettre de déterminer comment s'en servir pour améliorer l'efficacité du Conseil quand celui-ci pourra reprendre son fonctionnement normal.

5. Le débat public vise non seulement à donner à l'ensemble des États Membres l'occasion d'évaluer d'un œil critique les mesures provisoires que le Conseil a prises au cours de l'année écoulée mais aussi à les inviter à faire part de leurs idées sur la manière dont celui-ci pourrait adapter ses méthodes de travail pour faire face à toute situation susceptible d'entraver son fonctionnement à l'avenir. L'innovation et l'usage à bon escient des technologies numériques sont des moyens essentiels pour l'Organisation de s'acquitter de son mandat de manière plus rationnelle et plus agile. Le débat public sera l'occasion de réfléchir aux meilleures pratiques déjà en place et à celles qu'il conviendrait de suivre à l'avenir pour assurer le fonctionnement ininterrompu de ses organes.

6. Pour que les discussions soient structurées et ciblées, les membres sont invités à réfléchir à ce qui suit :

a) Depuis le début de la pandémie en mars 2020, le Conseil de sécurité a introduit un certain nombre de nouveautés pour assurer l'efficacité, l'efficience et la transparence de ses travaux ; il a notamment fait appel à la visioconférence pour que des ministres et d'autres hauts représentants des États participent aux réunions virtuellement. À ce sujet :

- Quels sont les enseignements les plus importants à retenir de cette période ?
- Parmi les pratiques introduites récemment, quelles sont celles que le Conseil devrait incorporer dans son fonctionnement normal ?

b) Même après le retour à la normale, le Conseil doit se tenir prêt à faire face à des situations ou à des événements qui pourraient entraver la continuité de ses travaux autant ou plus que la pandémie de COVID-19. À ce sujet :

- Parmi les nouveautés qu'il a introduites dans ses méthodes de travail au cours de l'année écoulée, quelles sont celles que les États Membres ont le mieux accueillies ? Quels aspects des méthodes de travail faut-il encore améliorer ?
- Quelles sont les autres innovations (numériques, notamment) que le Conseil devrait étudier et auxquelles il devrait envisager de faire appel à l'avenir ?

c) Trouver un équilibre entre transparence et efficacité implique souvent d'examiner le nombre de réunions publiques par rapport au nombre de réunions privées (à huis clos) que le Conseil tient. À ce sujet :

- Faut-il repenser l'équilibre entre réunions publiques et réunions privées (à huis clos) compte tenu de la possibilité de tenir des réunions virtuelles ?

III. Organisation et dépôt des déclarations

7. Le débat public, auquel sont invités à participer tous les membres du Conseil, se tiendra le 16 juin 2021 dans la salle du Conseil de sécurité. Les intervenantes participeront en présentiel ou par visioconférence. Leurs déclarations et celles des membres du Conseil seront diffusées en direct et archivées sur le site de la télévision en ligne des Nations Unies. En raison des restrictions liées à la pandémie, tous les États Membres de l'Organisation ne pourront pas participer à la réunion en présentiel. Ceux qui ne sont pas membres du Conseil et les observateurs permanents auprès de l'Organisation sont invités à participer en déposant leur déclaration écrite via le module eSpeakers du portail e-deleGATE+. Les États sont priés de communiquer leur déclaration au format Microsoft Word, accompagnée d'une lettre de couverture dûment signée par le (la) représentant(e) permanent(e) ou chargé(e) d'affaires par intérim et adressée au Président du Conseil de sécurité, au plus tard à la date de la réunion, le 16 juin 2021. Dans un souci de transparence, les déclarations seront publiées dans un document récapitulatif du Conseil, où figureront les interventions faites au débat. À la fin de la réunion, il sera donné lecture du nom des États Membres qui auront déposé une déclaration écrite avant le 15 juin à 17 heures.

IV. Intervenantes

8. Les intervenantes suivantes feront un exposé au Conseil de sécurité :
- La Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines et Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, Inga Rhonda King ;
 - La co-auteurice de l'ouvrage *The Procedure of the UN Security Council* (La procédure du Conseil de sécurité de l'ONU), 4^{ème} édition, Lorraine Sievers ;
 - La Directrice exécutive de l'organisation Security Council Report, Karin Landgren.

V. Suite à donner

9. Saint-Vincent-et-les-Grenadines, qui préside le Groupe de travail informel, produira un résumé analytique des déclarations faites à la réunion, y compris par les intervenantes, et de celles que les États Membres auront soumises par écrit.
